



Le Grand Conseil passera de cent trente à cent dix députés

POLITIQUE • Les constituants optent pour une solution qu'ils avaient déjà choisie dans la première version du texte. Et c'est ce qui ressortait de la consultation.



Les constituants (ici, les démocrates-chrétiens Grégoire Bovet, à gauche, et Nicolas Grand) sourient: ils ont réussi à innover.

CHARLES ELLENA



KESSAVA PACKIRY

Le Grand Conseil fribourgeois va devoir s'y faire: son effectif passera de 130 à 110 députés. Une innovation que l'on doit à la Constituante qui, hier, a entériné ce choix par 71 voix contre 44 et 7 abstentions.

Dans la première version du projet de nouvelle Constitution, l'assemblée avait déjà plébiscité une telle réduction. Avant de revenir à 130 députés, lors de la deuxième lecture. Cette fois, les choses sont claires: c'est 110 et rien d'autre. Point final.

On a beaucoup craint qu'en réduisant ainsi les effectifs, on priverait les petites formations politiques ainsi que les petits cercles électoraux. Point du tout, selon une projection effectuée par le secrétariat de la Constituante, à la demande de la commission chargée de la question.

De cette projection effectuée sur la base des élections de 2001,

il ressort que les différences de répartition des sièges, en particulier au niveau cantonal, sont mineures (voir encadré). «On constate également que les formations qui perdraient des plumes avec une diminution du nombre de députés ne sont pas systématiquement les plus petites», analyse Antoine Geinoz, secrétaire.

Rassurés, les groupes ont donc plaidé en faveur de la réduction. Peter Jaeggi (Schmitten), pour le PCS, rappelle d'ailleurs que beaucoup de cantons ont fait ce pas. «C'est mieux: le parlement est plus efficace.» Pour les socialistes, cette réduction permet aussi de redimensionner le Grand Conseil fribourgeois dans des conditions acceptables: «Un député pour environ 2100 habitants semble plus que raisonnable», note Christian Seydoux (Posieux).

POUR LE PRÉSIDENT

Même longueur d'onde chez les radicaux. Denis Boivin (Fribourg) exhorte: «Nous devons faire preuve d'innovation dans ce projet, et apporter le sourire à notre président». Petite allusion aux propos tenus jeudi soir sur la

TSR par Adolphe Gremaud, qui regrettait le manque d'audace de la Constituante.

Les PDC? «Nous sommes très partagés. Mais personnellement, je suis en faveur de la réduction», indique Placide Meyer (Bulle) qui reste ainsi fidèle à ses principes: respecter les résultats de la consultation. Enfin, l'UDC Werner Zürcher (Meyriez) suit le mouvement. Argument: ça permet des économies.

LE STATU QUO SE JUSTIFIE

Ardent partisan d'une baisse des effectifs (il avait même proposé un parlement à 80 députés), Alain Berset (s, Belfaux) avait tourné sa veste en 2002 déjà pour le statu quo. «J'étais favorable à une forte réduction du nombre de députés – et j'y avais travaillé en commission – mais en aucun cas sans une réflexion complète sur la représentativité du Grand Conseil»

Christian Levrat (s, Vuadens) est également d'avis que le statu quo se justifie: selon lui, il est faux de croire que la réduction n'aura pas d'incidences sur les petits partis. «On va baisser les chances à l'intérieur même de ces partis d'être élu.» Ce sont de

jeunes candidats qui vont en pâtir, ajoutent Claudine Brohy (Fribourg), du groupe Citoyen et Meinrad Defferrard (r, Chavannes-sous-Orsonnens). KP

GRAND CONSEIL		
Projection de la répartition des sièges lors du passage de 130 à 110 députés:		
	130	110
Par districts:		
Ville de Fribourg	17	15
Sarine-Campagne	27	22
Singine	21	18
Gruyère	21	18
Lac	15	13
Glâne	10	8
Broye	12	10
Veveyse	7	6
Par partis:		
PDC	45	40
PS	26	21
PRD	26	22
PCS	10	8
UDC	16	13
Ouverture	4	3
VertEs	1	1
Freie Liste Sen.	1	1
Ind/Sol/Ouv	1	1

Ces districts auxquels on reste attaché

STRUCTURE TERRITORIALE • Les districts, c'est comme les intouchables: on n'y touche pas.

Pas question de toucher aux districts: on y tient trop. Hier, les constituants ont confirmé leur maintien, par 77 voix contre 38 et 6 abstentions. Il sauvent par là même la tête des préfets. Et confirment l'option prise en deuxième lecture.

C'est que pour Nicolas Grand (Romont) et le groupe PDC, les districts administratifs sont des entités historiques «qu'on ne peut chambouler comme ça d'un coup de baguette magique». Nicolas Grand ne dit pas que les choses doivent rester figées. «Mais laissons donc le temps au temps.» Un argument repris d'ailleurs par le radical Frédéric Sudan (Bulle).

L'automne dernier, alors qu'il était président, Christian Levrat (s, Vuadens) avait eu à trancher en faveur des districts. Il ne regrette rien, même s'il estime aussi que la situation actuelle est insatisfaisante, voire ambiguë. Notamment au vu des rôles mul-

tiples qu'ont à jouer les préfets. Il prône cependant le statu quo, en précisant que cette situation aura à évoluer dans les dix ans à venir.

Pour l'UDC, Jacques Barras (Bouloz) rappelle la volonté des personnes consultées de maintenir les districts. Peter Jaeggi (s, Schmitten) abonde dans son sens. Ainsi que Rose-Marie Ducrot (dc, Châtel-Saint-Denis): «A deux contre un, le peuple veut le maintien. Avons-nous le pouvoir euphorique de ne pas respecter ce choix? On peut restaurer notre Constitution sans envoyer le marteau piqueur!» Enfin, Antoinette de Weck (r, Fribourg) argumente: «Les districts sont aussi nos cercles électoraux. Et les gens sont attachés à leur cercle électoral.»

En face, on ne comprend pas très bien cette fixation. «Nous n'avons jamais proposé de supprimer les districts. Nous laissons à l'Etat la liberté de réorganiser son territoire», rétorquent Oli-

vier Suter (cit, Le Glèbe) et Moritz Boschung (dc, Guin). Si la proposition de 1^{re} lecture ne mentionne ni districts ni préfets, elle dit effectivement que l'Etat peut subdiviser le territoire en circonscriptions administratives.

Carmen Buchiller (ouv, La Tour-de-Trême) poursuit: «Nous proposons la politique des petits pas, rien d'autre. C'est une évo-

lution, non une révolution.» Et de lancer à Christian Levrat: «Maintenir les choses actuelles? Ce n'est pas comme ça que je conçois mon mandat...» Enfin, Yvonne Gendre (s, Pont-en-Ogoz) ajoute: «Une Constitution réussie doit pouvoir prendre de l'âge avec les solutions qu'elle propose. La solution de 2^e lecture ne va pas dans ce sens.» KP

La faute à Marion

Petite Marion, si les préfets savaient ce qu'ils te doivent! Ta naissance, le 11 décembre dernier, a suffi à modifier le cours de l'histoire fribourgeoise. Ce jour-là, ton papa, Laurent Schneuwly (dc, Corpataux-Magnedens), fervent partisan de la suppression des districts, n'était pas présent pour le débat en deuxième lecture. Résultat: une égalité lors du vote et le président Christian Levrat qui tranche en faveur du maintien des districts. Cela a permis une divergence entre les deux premières lectures et le vote d'hier. Si tu avais choisi de naître un jour plus tard, petite Marion, la nouvelle Constitution fribourgeoise parlerait sans doute de circonscriptions administratives et non plus de districts. PhC

Aucune variante proposée au peuple

VOTATION • L'assemblée a renoncé à la possibilité de laisser le peuple le 16 mai trancher entre deux variantes sur certains sujets sensibles.

Pas de questionnaire à choix multiple, pas de cases à cocher. Les citoyens fribourgeois devront répondre à une seule question le 16 mai prochain: acceptez-vous la nouvelle Constitution cantonale? L'assemblée constituante a renoncé hier à la possibilité de proposer des variantes au texte adopté. Cela s'est fait à l'issue d'un débat si nourri qu'il a fallu une motion d'ordre pour y mettre fin.

C'est la cheffe du groupe citoyen Mélanie Maillard (Le Flon) qui a ouvert les feux: «Si nous laissons une question ouverte, nous créerons une incertitude.» Ce qui augmentera les risques d'un échec populaire, selon elle. Pour Félicien Morel (ouv, Belfaux), la clarté des votes en troisième lecture permet de renoncer aux variantes.

Selon Christian Levrat (s, Vuadens), c'est une «illusion» de croire que l'introduction de variantes faciliterait une acceptation populaire. Et de citer l'exemple de Schaffhouse, où la variante proposée sur le droit de vote des étrangers n'a pas empêché le refus du projet dans son ensemble. A l'inverse, Neuchâtel et Vaud ont accepté d'accorder ce droit aux étrangers sans variante. «Regardez d'où viennent les oppositions à l'ensemble du projet», a-t-il lancé à ses pairs. «Ce sont les mêmes qui demandent des variantes.»

Directement interpellé, Claude Schenker (dc, Fribourg), qui venait de voter non à l'ensemble

du projet en raison du partenariat enregistré pour les homosexuels, estime au contraire qu'on pourrait gagner 20% de oui grâce à l'introduction de variantes. Côté radical, Denis Boivin (Fribourg) indique que le groupe souhaiterait voir en variante le droit de vote des étrangers au niveau communal.

«LE VIN EST TIRÉ»

Pour Ueli Johner (udc, Chiètres), c'est d'abord une question de respect de la volonté populaire. Lors de la votation de 1999, plus de trois citoyens sur quatre avaient approuvé le principe des variantes. Ce serait une «gifle tonitruante» que d'y renoncer. «Il s'agit seulement d'une possibilité offerte par le peuple, en aucun cas d'une obligation», rétorque Alain Berset (s, Belfaux). Résumant le sentiment d'une majorité des démocrates-chrétiens, Rose-Marie Ducrot a osé: «Le vin est tiré. Il faut le boire.»

Pressés sans doute de répondre à cette invitation, les constituants ont voté très largement (73 voix à 35) contre l'introduction de variantes. Ils se sont ainsi épargné hier soir plusieurs heures de débat sur le choix des sujets – trois au maximum – à proposer en variantes. Quant au peuple, il n'aura pas à voter séparément le 16 mai sur des questions telles que: le droit de vote des étrangers, le PACS, les langues ou le maintien des districts. PhC

Oui à quatre contre un

VOTE D'ENSEMBLE • L'opposition s'amenuise.

Dernière prise de température avant le vote final le 30 janvier, le vote d'ensemble sur la troisième lecture a permis de constater que les rangs des opposants s'amenuisent. L'avant-projet de Constitution a été accepté hier par 82 voix contre 22 et 7 abstentions. A l'issue de la deuxième lecture, le résultat était de 64 voix pour, 29 contre et 16 abstentions.

Parmi les 22 opposants, on compte la majorité des démocrates du centre – dont la candidate au Conseil d'Etat Katharina Thalman – et un tiers des radicaux, pour qui la nouvelle Constitution est trop marquée à gauche. On trouve aussi quelques démocrates-chrétiens. Là, c'est le projet de partenariat enregistré pour les couples homosexuels qui reste en travers de la gorge. Enfin, certains Alé-

maniques, déçus par l'article sur les langues, ont choisi de voter non à l'ensemble de la Charte.

Étalée sur deux jours seulement, la troisième lecture se sera presque résumée à une suite de votes – plus de cent – pour confirmer la deuxième. Si l'on excepte quelques modifications mineures, comme le droit de vote cantonal pour les Suisses de l'étranger ou la mention d'une consultation obligatoire lors de fusions de districts, la troisième lecture n'a donné lieu qu'à deux renversements de majorité: abaissement de 130 à 110 du nombre de députés au Grand Conseil, prestations d'assurance-maternité pour toutes les mères au foyer.

Le projet est ainsi ficelé. La session du 30 janvier se résumera à des déclarations d'intention et au vote final. PhC

EN BREF

Ah! les femmes...

CHOCOLAT! • Quand Annelise Meyer a pris la parole, on s'est très vite senti de trop. C'est vrai, ça: elle ne s'adressait qu'à Alain Berset, et par son prénom uniquement. En fait, elle lui en voulait d'avoir tourné sa veste: Alain, qui s'était posé en fervent partisan d'une diminution du nombre de députés, avait plus d'une fois (voir ci-contre) exhorté l'assemblée à opter pour le statu quo. Certes, le socialiste avait offert à la radicale du chocolat pour apaiser l'amertume de cet affront. Mais elle y croyait encore, Annelise. Elle espérait qu'il serait capable de revenir à de meilleurs sentiments. Quand elle s'est rassise, même le président en est resté coi. «Est-ce que le dialogue entre M^{me} Meyer et M. Berset est terminé? Ou devons-nous quitter la salle?», a demandé poliment Adolphe Gremaud. Le vote a donné gagnant les partisans d'un parlement à 110 députés. Et Alain Berset s'est retrouvé chocolat. Pas tout à fait: Annelise Meyer n'a pas manqué de lui en offrir. Douce revanche... KP